Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 66 (1986)

Heft: 2

Artikel: Situation économique du canton de Zug et perspectives à moyen terme

Autor: Meier, Rudolf

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886311

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Situation économique du Canton de Zug et perspectives à moyen terme

Avec une superficie totale d'environ 240 km² le canton de Zug est le plus petit canton de la Suisse. Il jouxte les cantons d'Argovie, Lucerne, Schwyz et Zurich et comptait, à la fin de l'année 1985, environ 80 000 habitants. 38 000 d'entre eux sont actifs.

Environ 1 650 personnes travaillent dans le secteur primaire (agriculture et sylviculture, horticulture, élevage, etc.) ce qui représentent 4,3 % de la population active; environ 16 500 personnes travaillent dans le Secondaire (Industrie) et à peu près 20 000 personnes (52,7 %) dans le secteur tertiaire (Prestations de services, Vente, Commerce, Banques, Administrations, etc.)

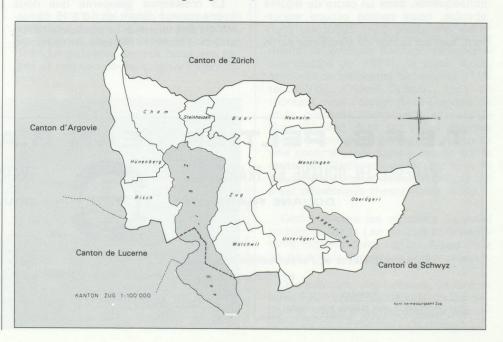
Zug figure dans le groupe des 5 cantons qui ont la capacité financière la plus importante, selon la classification qui sert de base à la péréquation financière intercantonale, à savoir le Canton de Bâle, Genève et Zurich, en bonne première place avec un indice de 179 points (en comparaison, deux exemples: Schwyz: 70 et Lucerne: 59 points). Alors que ce rang constitue d'abord la preuve de l'excellente santé de notre budget, le revenu annuel par habitant des différents cantons est assez significatif quant à la totalité des revenus acquis et distribués dans le cadre du processus économique, sous forme d'appointements, salaires, intérêts, loyers et profits. Encore une fois, le Canton de Zug se retrouve en tête avec un revenu de 48 000 FS par habitant, suivi de Bâle-ville avec 45 000 FS. Genève et Zurich figurent au 3e et 4e rang avec « seulement » 37 000 FS, alors que la moyenne des cantons se situe aux alentours de 29 000 FS.

Il existe néanmoins plusieurs cantons dont le revenu national par tête d'habitant n'atteint même pas 50 % des résultats conséquents de Zug. De là à supposer que chaque habitant de notre canton jouit d'une prospérité située largement au-dessus de la moyenne, il n'y a qu'un pas. Mais la capacité financière des pouvoirs publics et, en particulier, le revenu national par tête d'habitant, largement au-dessus de la moyenne, ne permet aucune déduction quant à la situation de chaque individu, sur le plan du revenu et sur le plan du patrimoine. Car le revenu national comporte « per definitionem » les profits obtenus par les entreprises.

Il est vrai que nous comptons parmi les habitants du canton de Zug un grand nombre de personnes ayant un revenu et un patrimoine considérables. Cela ne veut pas dire pour autant que le gros de la population montre des différences notables avec d'autres régions comparables en Suisse.

Ce qui nous privilégie très certainement par rapport à nos compatriotes, c'est notre système d'imposition en particulier pour les catégories des bas et moyens salaires. Par exemple, une personne mariée avec deux enfants mineurs à charge, ayant un revenu prouvé de 50 000 FS, doit payer à peine 3 000 FS sous forme d'impôts locaux et cantonaux – alors qu'à Lucerne elle payerait 6 000 FS et 7 000 FS à Frauenfeld. On note également de tels décalages dans les catégories de hauts revenus, même si la différence diminue proportionnellement à leur importance.

La situation est assez similaire en ce qui concerne l'imposition des sociétés anonymes, et plus particulièrement des holdings qui jouissent de privilèges fiscaux spécifiques. Ceci explique en particulier, même si ce n'est pas là le point le plus important, la raison pour laquelle le nombre de sociétés enregistrées dans le canton de Zug est extrêmement élevé par rapport aux autres régions suisses. Il ne s'agit pas seulement de holdings, mais également de nombreuses autres entreprises qui sont actives ici et qui ont, souvent, de très grands rendements. Ces dernières années, seul ce



genre d'entreprises allait en nombre croissant, alors que celui des holdings diminuait.

A côté des produits fiscaux, de nombreuses entreprises apportent à notre région une diversification marquante, ce qui a contribué à équilibrer l'ensemble de la structure économique de notre canton et à renforcer sa résistance à la récession conjoncturelle. Il y a encore quelques années, Zug était une région fortement industrialisée sans offrir un large éventail dans le secteur des prestations de services. Par ailleurs, quelques grandes industries se partageaient la plupart des emplois.

Aujourd'hui, les 38 000 personnes actives dont nous parlions se répartissent sur environ 3 000 entreprises couvrant les secteurs les plus divers de l'économie. L'emploi n'est donc pas concentré dans une seule branche.

Les nombreuses entreprises de commerce international, y compris celles des matières premières, n'ont pu se développer que grâce à certaines circonstances favorables. Il est évident que les banques remplissent une fonction essentielle sur la place de Zug, tant en qualité de prestataires de services qu'en qualité de banques d'affaires.

Mais il existe d'autres raisons qui expliquent que les banques soient en mesure de contribuer à une évolution positive de la place internationale de Zug. Il est certain que la Suisse connaît une situation juridique saine, qu'il n'existe aucune réglementation des changes, et qu'elle enregistre en outre un des taux d'inflation les plus bas.

Grâce à une politique entamée il y a plusieurs dizaines d'années par des personnalités avisées et qui, par la suite, a toujours été poursuivie de manière conséquente, dans un cadre de légalité absolue, notre canton occupe aujour-d'hui une place dont beaucoup profitent, tant sur le plan du travail que sur le



plan de l'environnement. Cette évolution nous a apporté le plein emploi et la prospérité, une structure économique diversifiée, capable de résister à la mauvaise conjoncture économique que nous avons connu dans le passé et dont il faut redouter le retour.

A cela s'ajoute un environnement charmant et plusieurs autres conditions favorables qui nous permettent de désigner notre canton comme étant une région privilégiée en comparaison avec le reste de la Suisse. C'est à juste titre que nous pouvons en être fiers et cela vaut la peine de redoubler d'efforts pour maintenir cet état de choses.

Tout n'est certes pas idyllique. Contrairement à une opinion largement répandue, la prospérité de Zug se limite surtout à celle de ses finances publiques, alors que le coût de la vie, se situant nettement au-dessus de la moyenne, limite le pouvoir d'achat de la population, et ce malgré un système d'imposition avantageux.

Quelles sont les perspectives à court terme ?

La croissance galopante que nous avons connue durant les 10 à 15 dernières années ralentira. La principale raison en est d'abord le manque de terrains à

bâtir disponibles à un prix avantageux. Le nombre de nouvelles constructions en conséquence diminuera entraînant une régression des commandes, aussi bien dans le domaine du bâtiment, du génie civil que dans celui des travaux d'agrandissement. D'un autre côté, nous disposons d'une excellente structure économique avec de nombreuses petites et moyennes entreprises, qui fabriquent des produits de haute technologie dont elles exportent une partie dans le monde entier.

La structure de la population changera également de par le ralentissement des naissances. Outre un accroissement du nombre des personnes âgées, on s'attend à des problèmes divers dans le domaine scolaire et en particulier en ce qui concerne les places d'apprentissage qui demeureront vacantes.

On peut constater dès aujourd'hui un changement rapide des exigences envers les travailleurs, dans un environnement technologique.

L'avenir demandera de nouveaux efforts à toutes les parties concernées, aussi bien dans le domaine de la formation de base que dans la formation continue. Grâce à notre situation favorable, grâce à la paix sociale, mais également grâce à la législation sociale en vigueur, nous sommes très optimistes quant à l'avenir.

T.E.F.S. PELTIER JEAN S.A. TRANSIT-EXPRESS

AGENCE EN DOUANE ET TRANSPORTS

DOUANE FRANÇAISE



TRANSPORTS INTERNATIONAUX
DOUANE SUISSE

Services Directs et Personnalisés, tous les jours sur PARIS et LYON dans les deux sens

en relations régulières avec Toute la SUISSE via VALLORBE ou LES VERRIERES
Z.I. 31-33, rue Arago - B.P. 35

Bureaux frontière en FRANCE

25 LES VERRIERES DE JOUX (Direction Berne - Zurich)
25 LA FERRIERE-SOUS-JOUGNE (Direction Lausanne - Genève)

25301 PONTARLIER Cedex FRANCE

Téléphone: 81-46-49-67 + Télécopieur: 81-39-63-33 + Télex: 360 178

Adresses en SUISSE : C.P. Nº 16 CH 2126 LES VERRIÈRES C.P. Nº 133 CH 1337 VALLORBE